



Déclaration de la FSU lors du CTSD du 11 février 2020

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

la situation est extrêmement préoccupante à l'Éducation Nationale et notre département n'y échappe pas! Les sujets de tension sont nombreux :

Depuis le 5 décembre, des centaines de milliers d'enseignant.es luttent auprès d'autres secteurs contre la Réforme des retraites, injuste et inégalitaire. Les journées de grève et de manifestations, les actions d'information, les assemblées générales ont été nombreuses, plus de 60% des Français sont pour le retrait du projet de loi, et malgré cela, le gouvernement reste sourd à nos propositions. Les enseignant.es sont en première ligne car fortement pénalisés.es par ce passage à la retraite par points. Le ministre de l'Éducation Nationale le reconnaissant lui même, a décidé d'ouvrir - il était temps! - le chantier de la revalorisation des enseignants. Mais le projet a été jugé anticonstitutionnel par le Conseil d'État lui même! Ce désaveu montre bien que la situation n'est pas prise dans le bon sens, avec en plus la valeur du point d'indice gelée jusqu'en 2022. Travailler plus, plus longtemps, pour des pensions diminuées. Comment voulez vous Monsieur le DASEN que les enseignant.es ne se sentent pas méprisés.es?

Dans les lycées, la Réforme du lycée entraîne également des situations préoccupantes. Devant l'impréparation des E3C, le SNES FSU demande depuis septembre l'annulation de la première série d'épreuves et le retour à des épreuves nationales. Il fallait que les E3C aient lieu..malgré une banque de sujets toujours inaccessible le 1er décembre, malgré le stress des élèves, malgré les demandes des différentes organisations syndicales du personnel, de fédérations de parents, du syndicat majoritaire des chefs d'établissement. Les E3C ont eu lieu, avec la situation que l'on connaît : difficulté à choisir les sujets, aucune banalisation et un travail accru, des fraudes avérées, aucune équité... Et au final, des violences policières, des climats délétères au sein des établissements. Le jeu en valait il la chandelle Monsieur le DASEN? La répression ne saurait tenir lieu de réponse au mouvement social en cours.

En liant la question salariale à celle de l'instauration d'un régime de retraite par points, le ministre continue de balader les enseignant.es avec ses promesses de revalorisation. Il est plus qu'urgent que des discussions s'ouvrent vraiment sur la question de la revalorisation et que celle-ci soit traitée sérieusement et complètement, en programmant dès maintenant un budget suffisant. La FSU revendique des mesures générales reconnaissant effectivement les qualifications et l'investissement de tous les personnels, des mesures qui s'appuient sur tous les leviers qui permettent d'améliorer les carrières: revalorisation des grilles de tous les métiers, amélioration des taux de promotion pour parvenir à des carrières fluides permettant à tous les personnels d'atteindre les échelons terminaux de leur corps, requalifications massives des filières administrative et technique...

Dans le second degré, les moyens octroyés au département par le Rectorat sont en baisse : 40h de moins mais dans le détail ce sont 124h postes de moins et 84 HSA de plus par rapport à 2019. La dotation acte donc la perte de quasiment 7 ETP alors que les Landes gagnent encore 157 élèves sur l'ensemble du 2nd degré. Prétendre que les HSA compensent cette perte est fallacieux et méprisant à l'égard des personnels qui seront victimes de mesure de carte scolaire ou qui ne pourront pas obtenir de mutation.

En collège, En collège, les efforts pour que les élèves des Landes soient accueillis dans des conditions correctes sont insuffisants. Même si, les établissements d'éducation prioritaire semblent avoir fait l'objet d'une attention particulière, nous avons de grandes inquiétudes concernant par exemple le collège Duruy où de nombreux élèves inclus doivent être ajoutés aux élèves inscrits dans les divisions ordinaires. Globalement, nous constatons des DGH qui laissent peu de souplesse aux établissements et de nombreuses divisions sont déjà à la limite des seuils. Nous nous interrogeons sur le fait que l'idée qui consiste à ouvrir des divisions sur les heures de marge fait de plus en plus son chemin dans l'esprit de nos collègues. Elle est une réponse des équipes à la pénurie, pour tenter d'améliorer les conditions de travail quand les effectifs de classe paraissent trop lourds mais elle dévoie les moyens en supprimant les possibilités de travail en demi-classe, moments importants pour un travail au plus près des élèves, rendu indispensable par l'hétérogénéité grandissante. Vous le savez, le mandat que le SNES-FSU continue à défendre est un maximum de 24 élèves dans les collèges, 20 en éducation prioritaire. Ce n'est hélas pas dans l'air du temps !

Ainsi, il est frappant de constater que le collège d'Angresse va s'ouvrir, que l'on accueillera 16557 élèves soit 122 élèves de plus qu'à la rentrée 2019 dans les divisions ordinaires, sans divisions supplémentaires...

Nous nous étonnons du taux important de départs pressentis entre la 4^{ème} et la 3^{ème}. Il est de 5,7% entre le nombre d'élèves de 4^{ème} actuellement inscrits et le nombre d'élèves attendus en 3^{ème} et s'élève parfois jusqu'à 15%. La variation de ce taux permet, ici ou là, de prévoir la fermeture d'une classe de 3^{ème} et a comme effet pervers que des chefs d'établissement poussent nos collègues à orienter vers des 3èmes prépa métiers des élèves qui ne sont pas demandeurs, comme c'est le cas au collège de Labrit.

Les personnels du collège d'Hagetmau sont ainsi dépités de voir que leur collège ne comptera plus que 3 classes de 3^{ème} à la rentrée, alors qu'ils demandaient l'ouverture d'une 5^{ème} division à la rentrée 2019. Ils se demandent, M. le DASEN, où sont passés les engagements que vous aviez pris en audience, de respecter pour cet établissement le seuil maximum de 28 élèves, ULIS compris.

La question de l'inclusion des élèves d'ULIS, que nous espérons tranchée dans le bon sens avec un des rares articles positifs de la loi sur l'école de la confiance, est toujours aussi lancinante. Au-delà du point de crispation d'Hagetmau, les exemples d'établissement où l'inclusion des élèves ULIS se fera vraisemblablement au-delà des seuils sont nombreux : collège Dussarat ou Albret à Dax, Linxe, Mugron, Roquefort, St Geours, St Sever, St Pierre du Mont, Tartas, Villeneuve de Marsan. A ce sujet, il nous paraît difficile de travailler sur les prévisions de rentrée sans avoir connaissance des collèges dans lesquels des ULIS ouvriront en septembre 2020. Cela ne permet pas une approche fine des conditions de travail.

Les effectifs d'entrée en 6^{ème} paraissent parfois sous-estimés par rapport au nombre d'élèves actuellement en CM2, ce qui fait craindre également des classes chargées à ce niveau fondamental pour découvrir le second degré et ses spécificités. C'est le cas à Labrit, à Mimizan, à St Pierre du Mont. A Dax, l'observation des prévisions fait apparaître qu'il n'y aurait aucune place pour accueillir un élève supplémentaire en 5^{ème}! Cela ne peut pas rester en l'état.

Dans les lycées, les masques de la réforme continuent de tomber. Après la mascarade des E3C dont nous avons parlé, l'heure est à la préparation de rentrée. L'accompagnement personnalisé n'existe quasiment plus, les 54h d'orientation s'organisent au petit bonheur la chance alors que le projet de grand oral prévoit l'évaluation du projet d'orientation des élèves. N'est-ce pas ajouter au mépris des personnels celui des élèves ?

Alors que le nombre de divisions sera constant (BTS compris), la dotation des lycées diminue de 202 heures par rapport aux prévisions pour la rentrée 2019. Partout des heures manquent pour assurer des dédoublements, ouvrir les options facultatives, garantir aux élèves qu'ils pourront suivre en terminale la spécialité de leur choix, même s'ils sont peu nombreux, même si l'effectif dépasse les 35 et qu'il faut ouvrir un groupe supplémentaire... Dans la majorité des lycées, nous constatons des effectifs de terminale au maximum, dès la prévision. Ceux-ci incluent-ils de potentiels redoublements ? Comment, d'ailleurs, s'organisera le redoublement des candidats qui échoueront à la fin de l'année ? La réforme a également comme conséquence que la voie des sciences de l'ingénieur est en grande difficulté : qu'il s'agisse de la spécialité SI en voie générale ou de la STI2D en voie technologique. Dans le premier cas les mathématiques et la physique seront visiblement les spécialités privilégiées par les élèves qui auparavant suivaient un cursus de S SI, dans le second cas, ils préfèrent éviter la voie technologique en jouant sur le choix des spécialités là où auparavant un passage en 1^{ère} S était refusé. Cette conséquence est source d'angoisse et de mal être pour nos collègues de Sciences de l'Ingénieur qui se sentent une nouvelle fois trahis par l'institution. Nos collègues du lycée de Borda ont d'ailleurs rédigé une fiche RSST à cet égard.

Concernant la voie professionnelle, d'un point de vue général, nous constatons une baisse de DHG de 30 heures pour 57 élèves en moins ce qui est fort regrettable.

Le lycée Frédéric Estève se voit ainsi attribuer une DHG inférieure de 82 heures par rapport à l'année précédente avec les classes de Bac pro Carrosserie qui vont passer à une 1/2 section. Si cette fermeture d'une demi-section s'explique par une diminution du nombre d'élèves, il aurait été souhaitable de compenser par l'ouverture d'une autre formation.

Les enseignants du lycée Robert Wlérick sont surpris par des règles de calcul de DHG qui peuvent consister dans certains cas, à attribuer les heures non pas en fonction des besoins des élèves mais en fonction du nombre d'élèves.

Cette année, le lycée Robert Wlérick a obtenu le label EUROSCOL qui vise à reconnaître la mobilisation des établissements s'inscrivant dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un Espace européen de l'éducation. Aujourd'hui, dans sa carte de formations, le lycée a 2 sections de DNL, Anglais et Espagnol. Les élèves ont le choix entre LV1 AG ou ESP et donc LV2 AG ou ESP, d'un point de vue dotation horaire cela revient à « financer » 2 LV1 et 2 LV2

Ce choix de répartition des heures qui absorbe une partie des heures du volume complémentaire ne sera plus possible car se faisant au détriment des autres enseignements. Aucune heure supplémentaire n'est accordée pour financer la LV9, les heures de DNL et les aménagements permettant aux élèves de réussir.

Dans plusieurs établissements, des classes de CAP ou Bac pro à champs professionnels différents sont regroupés, c'est le cas par exemple au lycée Robert Wlérick où des enseignants de l'enseignement général vont avoir en classe entière des élèves de 1CAP2APR/1CAP2EPC et 2GATL/2AEPA, c'est également le cas à la SEP d'Haroun Tazieff où il est prévu de regrouper des CAP Bois avec des CAP logistique.

Concernant le regroupement de classes de CAP avec deux spécialités de métiers différentes :

Il s'agit de classes accueillant des élèves souffrant souvent de difficultés scolaires, sociales ou psychologiques. Ces classes accueillent des élèves à besoins particuliers certains en ULIS, d'autres jeunes migrants et certains allophones.

Ces élèves nécessitent un enseignement personnalisé, à faible effectif, qui ne pourra pas être possible en regroupant les élèves. Ainsi, au lycée Robert Wlérick, en enseignement général, des heures vont être réalisées à 26 élèves. À la SEP d'Haroun Tazieff, les effectifs prévisionnels en CAP (17 en 1 CAP2) et (15 en 2 CAP2) ne permettent pas l'attribution de volume complémentaire. Ces prévisions ne sont-elles pas sous-estimées en fonction du seuil de 18 élèves qui donne lieu au dédoublement? Il y a en plus des élèves de l'ULIS pro qui sont inclus à 99% du temps et qui ne sont pas comptés dans les effectifs de ces CAP.

Dans certaines matières, les programmes d'enseignement sont différents. Il n'est donc pas possible de faire le même cours aux élèves regroupés au sein d'une même classe.

Ces regroupements ne correspondent pas aux profils et besoins des élèves concernés et rendront impossible l'enseignement correct qui leur est dû.

Enfin toujours pour la SEP d'Haroun Tazieff, les textes réglementaires donnent 709 h de DHG en tenant compte de vos effectifs donnés alors que la DHG attribuée est de 697h.